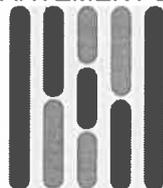


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-07

Réfection des façades de la mairie

Date de la séance :	09 février 2026
Date de convocation :	03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice :	24
Membres présents :	20
Nombre de votants :	20

**Adopté à
l'unanimité,**

Le neuf février deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND,

Absentes excusées : Mme Hélène LEROY, Mme Stéphanie CHEUX,

Absents : M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR,

Secrétaire de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 24 janvier 2026,

Vu la commission Bâtiments communaux du 28 janvier 2026,

Vu la déclaration préalable n° 027428 26 00007 présentée en commission urbanisme du 3 février 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres de la consultation lancée le 15 juillet 2025,

Considérant que la façade sud et le pignon ouest de la mairie nécessitent une réfection pour l'étanchéité et l'esthétique du bâtiment,

Le Conseil Municipal du Neubourg, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise CARÈME pour un montant de 132 894,00 € HT.

Fait à LE NEUBOURG, le 9 février 2026.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN